



Appel de mon ex employeur

Par **Naima bz**, le **21/06/2016** à **08:50**

Bonjour,

J'ai été licencié pour aucune raison et de plus a 8 mois de grossesse...bien sur j'ai enmené mon ex employeur au prud homme et bien évidemment (heureusement d'ailleurs) j'ai gagné... Sauf qu'il a décidé de faire appel (octobre 2015) il avais jusqu'au mois de mars pour contester hors plus de son plus d'image depuis octobre...tout est annulé maintenant? Il ne peut plus faire appel? Que va t'il se passer maintenant? J'ai bien l'impression que mon avocat est corrompu. .. Enfin bref merci d'avance pour votre reponse.

"L'industrie du parfum ca peut faire rêver mais en réalité c'est un monde de requin parfumé"

Par **P.M.**, le **21/06/2016** à **08:55**

Bonjour,

Si l'employeur a fait Appel dans les délais car ce n'est pas très clair, le fait qu'il n'ait pas transmis ses conclusions et pièces avant la date prévue n'annule pas d'office la procédure... Si vous pensez que votre avocat est corrompu alors qu'apparemment il vous a fait gagner en première instance, il ne fallait pas le conserver pour l'Appel